MAIRIE DE TRÉVIEN
823, chemin de la Pastrié
81190 TRÉVIEN
Tél: 05 63 76 16 84

ARRÊTÉ MUNICIPAL
INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Lautrec,
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu……
……survenu le……..

Considérant que ……..
……..
……..
……
constitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R Ê T É

Article 1er : L'accès à la voie communale n°…… est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Préfet du Département
- Commandant de brigade de gendarmerie
- Président du Conseil Départemental
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à Trévien, le……

Le Maire,